



A retenir

MILDIU	Foyers primaires observés dans le vignoble régional. Repiquages sur feuilles et inflorescences dans l'Hérault
OÏDIUM	Des symptômes « drapeaux » toujours observés dans le vignoble régional et des repiquages
TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS	Vol faible ou terminé Glomérules observés.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de l'Hérault,
des Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

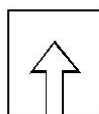
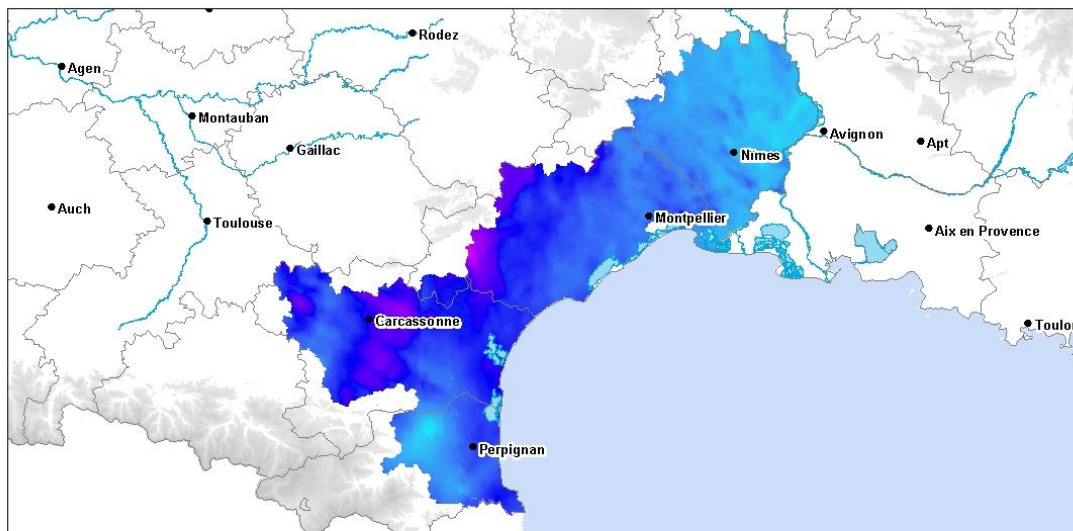
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		13-mai	14-mai	15-mai	16-mai	17-mai	18-mai	19-mai
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	2,1	12,8	0,4	2,3
	LEZIGNAN	0	0	0	6	20,5	0,8	0,3
	NARBONNE	0	0	0	4,7	25,7	0	0,3
	CAZILHAC	0	0	0	3	30,5	1	0,5
	LIMOUX	0	0	0	4,7	23,1	1,2	0,4
GARD	BARJAC	0	0	0	0	0,8	0,9	6,9
	CARDET	0	0	0	0	7,7	0	2,1
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0,4	0,6	6,6
	SAINT-GILLES	0	0	0	0,1	5,4	4,8	4,2
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	12,7	0,4	2,9
HERAULT	AIGUES-MORTES	0	0	0	1,3	8,7	0	5,4
	VALFLAUNES	0	0	0	0,2	13,2	0	2
	OLONZAC	0	0	0	5,3	23,7	0,4	0,2
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	1,8	13,9	0	0,3
	MARSEILLAN	0	0	0	0	17,4	0	0,3
	POUZOLLES	0	0	0	8,8	17,3	0	0,3
PO	PUISSERGUIER	0	0	0	6,2	25,5	0	0,7
	ESTAGEL	0	0	0	2,1	4	0,4	0
	PIA	0	0	0	3,2	21	0,7	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	2,4	14,3	2	0
	LLUPIA	0	0	0	3,2	9,4	0,8	0
	RODES	0	0	0	2,7	4,9	1,7	0

Répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 57,7 mm) :- Source IFV :

PLUIE - hebdomadaire :
des 7 derniers jours 19/05/19



4190519: mini=0.0mm - maxi=57.7mm

Légende

4190519_tmp

Valeur

Elevée : 57,6873

Faible : 0,0467648

STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **5 ou 6 feuilles étalées inflorescences visibles** » (stade 12 ou F ou BBCH 14-53) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **pleine floraison** » (stade 23 ou I ou BBCH 65) **sur cépages précoces en zone précoce**

Les stades majoritairement observés sont les stades « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57) et « onze-douze feuilles » (stade 18).



*Boutons floraux séparés
(stade 17 ou H ou BBCH 57)*

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Les 1^{ères} observations de contamination primaires sporulantes datant de la fin de semaine dernière et du début de semaine, sont confirmées pour l'instant :

- 1^{er} symptôme sur le secteur de Villesequelande (ouest-audois).
- 1^{er} symptôme sur plantier de pinot noir de deux ans à Preixan (ouest-audois).
- 1^{er} symptôme sur Carignan à Argeliers (est-audois).
- 1^{er} symptôme à Coursan (est-audois)
- 1^{er} tache sur Merlot à Saint-Marcel-sur-Aude (est-audois).

× Gard

De nouveaux foyers primaires sont observés sur les communes de Beauvoisin, Quissac, Saint Maurice de Cazeville, Saint Victor la Coste et Montfaucon. La fréquence des symptômes observés est faible : 1 à 3 parcelles touchées sur les communes ci-dessus avec 1 à 2 taches par parcelle.

À ce jour, aucun foyer primaire n'est observé sur les secteurs des Sables, Sommiérois et Vallée de la Cèze.

Des extériorisations sont encore possibles dans le courant de la semaine suite aux pluies du 8 mai.

× Hérault

De nouveaux foyers primaires sont découverts :

- le 16 mai dans le Nord Montpelliérais à Valflaunès,
- le 17 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Caux,
- le 20 mai :
 - sur feuilles dans les unités agroclimatiques du Biterrois à Murviel les Béziers, à Sauvian, de la Moyenne Vallée de l'Hérault au Pouget, à Puechabon, du Montpelliérais à Boisseron et du Nord Montpelliérais à Vacquières et Valflaunès,
 - sur inflorescences dans l'unité agroclimatique du Montpelliérais à Cournonterral.

Ces foyers se caractérisent par une à plusieurs taches souvent fructifiées.

Les 1^{ers} repiquages sont observés le 20 mai :

- sur feuilles dans les unités agroclimatiques de la Basse Vallée de l'Hérault à Coulobres, de la Moyenne Vallée de l'Hérault au Pouget, à Puechabon, du Montpelliérais à Saint Christol et du Nord Montpelliérais à Valflaunès,
- sur inflorescences dans le Biterrois à Sauvian et dans le Nord Montpelliérais à Valflaunès.

De nouveaux repiquages sur feuilles sont visibles dans le Biterrois à Sauvian.
Ces symptômes se caractérisent par plusieurs taches fructifiées.

✕ **Pyrénées-Orientales**

Depuis l'identification des 1^{ers} foyers sur la commune de Pia le 3 mai, d'autres foyers sont observés sur :

- le secteur des Aspres 1ers coteaux sur la commune de Fourques le 9 mai sur cépages Muscats à Petits grains et Grenache,
- le secteur du Cru Banyuls sur les communes de Banyuls sur mer, Collioure et Port-Vendres,
- le secteur de la Plaine Nord Tech sur la commune de Perpignan (10 mai), Cabestany (14 mai) et Torreilles (14 mai).

Les pluies du 17 mai ont provoqué d'autres contaminations sur ces secteurs.

• **Données de la modélisation**

✓ **Potentiel Système** (*modélisation arrêtée au 20 mai*) :

✕ **Vignoble régional :**

Pression mildiou :

Au 20 mai : risque variable selon les secteurs. Risque fort et très fort sur la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord des Hauts Coteaux, localement autour de Saint Jean de Fos et Sérignan, ainsi que sur le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais. Risque variable sur le Gard : faible à fort localement sur l'ouest du département, autour de Rochefort du Gard, de Saint Gilles et de Bagnols sur Cèze, très fort sur le bassin Nîmois. Risque très fort sur tout le littoral Audois, l'est Minervois et localement sur les Hautes Corbières. Risque très fort sur les Pyrénées-Orientales dans les secteurs Plaine Nord Tech, Plaine Sud Tech, Aspres et Cru Banyuls.

En prévisionnel : les zones préalablement identifiées à risque fort à très fort sont en expansion à 7 jours. Risque en augmentation globale au niveau régional.

Le risque potentiel d'infection correspond aux conditions favorables ou non au développement du parasite. Il ne correspond pas à des contaminations. Même en risque très fort, si aucune pluie n'est annoncée, il n'y aura pas de contamination.

Sorties de taches : Premières sorties de taches primaires attendues au 25 mai sur le secteur Malepère (Aude).

Contaminations mildiou :

Semaine du 13 au 19 mai (historique) : Les contaminations épidémiques ont été déclenchées par les pluies du :

- 16 et 17 mai sur Cabardès, Corbières Occidentales, Hautes Corbières, Minervois Ouest (Aude),
- 17 mai sur Garrigues Ouest, Garrigues Sommiérois, Vivarais et 19 mai sur la Vallée du Rhône Sud (Gard),
- 17 mai sur le Biterrois, du Montpelliérais (Hérault),
- 17 mai sur Cru Banyuls et Fenouillèdes Coteaux (Pyrénées-Orientales).

De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du 17 mai sur Limouxin et Littoral (Aude), le Bassin Alésien, les Costières, Uzège Ouest, la Vallée de la Cèze et Vallée du Rhône Nord (Gard), le Nord Montpelliérais, la Vallée de l'Orb (Hérault), Aspres Premiers Coteaux, Plaine Nord Tech, Plaine Sud Tech (Pyrénées-Orientales).

Semaine du 20 au 27 mai (prévisionnel) : Les 1^{ères} contaminations épidémiques sont déclenchées sur les secteurs suivants, sur les pluies de la semaine à venir :

- Malepère, Minervois Est, Sables, Minervois héraultais (pluies du 24/25 mai).

De nouvelles contaminations sont annoncées sur les pluies du 24 et 25 mai sur tous les secteurs ayant déjà détecté des contaminations auparavant.

✓ **Milstop** (*modélisation arrêtée au 20 mai*) :

× **Aude**

Les conditions météorologiques enregistrées entre le 13 et le 19 mai ont engendré des contaminations primaires sur l'ensemble des stations audoises avec un niveau de risque limite à moyen selon les situations.

Ces conditions ont également engendré de nouvelles contaminations secondaires, si présence de foyers primaires, sur l'ensemble des stations audoises.

Les sorties de ces contaminations primaires sont attendues à partir du 29 mai.

Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 25 mai.

L'indice de risque mildiou est globalement stable.

× **Gard**

Les conditions météorologiques enregistrées entre le 13 et le 19 mai ont engendré des contaminations primaires sur la station de Sommières avec un niveau de risque faible.

Ces conditions ont également engendré de nouvelles contaminations secondaires, si présence de foyers primaires, sur l'ensemble des stations gardoises.

Les sorties de ces contaminations primaires sont attendues à partir du 30 mai.

Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 26 mai.

L'indice de risque mildiou est globalement stable.

× **Hérault et Pyrénées-Orientales**

Les conditions météorologiques enregistrées entre le 13 et le 19 mai ont engendré de nouvelles contaminations primaires sur l'ensemble des stations avec un niveau de risque limite à moyen suivant les situations.

Ces conditions ont également engendré de nouvelles contaminations secondaires, si présence de foyers primaires, sur l'ensemble des stations.

Les sorties des contaminations primaires sont attendues à partir du 29 mai.

Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 26 mai.

L'indice de risque mildiou est globalement stable.

Evaluation du risque : Risque en hausse et variable selon les secteurs. De nouvelles sorties de taches sont annoncées dès cette fin de semaine. Surveiller vos parcelles et rechercher activement les foyers primaires et repiquages.

Méthodes prophylactiques :

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,

- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• **Situation aux vignobles**

× **Vignoble régional**

Le **stade onze-douze feuilles** (18) est observé, il marque le début de la période de haute sensibilité de la vigne.

× **Aude**

Des symptômes sont signalés et observés à l'est du département, en zone littorale Narbonnaise et Corbières ainsi que sur cépages sensibles en Limouxin (Chardonnay).

Les intensités et fréquences d'attaque restent cependant faibles.

✕ Gard

Des nouvelles contaminations sur feuilles sont observées sur cépages sensibles (Chardonnay, Carignan). La fréquence des symptômes est faible à ce jour.

✕ Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- Nord Montpelliérais : « boutons floraux encore agglomérés » (stade 15 ou G ou BBCH 55)
- Vallée de l'Orb-Lodévois et Moyenne Vallée de l'Hérault, Minervois : « huit-neuf feuilles » (stade 16)
- Basse Vallée de l'Hérault et Montpelliérais : « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57)
- Minervois, Hauts Coteaux et Biterrois : « onze-douze feuilles » (stade 18)



Symptôme « drapeau »

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés :

- drapeaux sur Carignan dans la Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais,
- repiquages dans les parcelles à « drapeaux » dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Montpelliérais,
- contaminations primaires dans parcelles sensibles de la Moyenne Vallée de l'Hérault, du Nord Montpelliérais et dans une parcelle non sensible dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Les 1^{ères} contaminations primaires (foyers primaires) sur feuilles sont observées :

- dans une parcelle sensible de la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- dans une parcelle non sensible du Nord Montpelliérais.

Les 1^{ers} repiquages sur inflorescences dans les parcelles à « drapeaux » sont visibles dans le Minervois, les Hauts Coteaux et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

Globalement, l'évolution des symptômes est faible cette semaine.

✕ Pyrénées-Orientales

De nombreux symptômes sur feuilles sont observés sur de nombreux cépages et parcelles. Leurs fréquences et intensités sont toujours importantes.

Evaluation du risque : Début de la période de haute sensibilité. Surveiller les symptômes et l'évolution des stades phénologiques.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

✕ Aude

Aucune observation confirmée pour l'instant sur le vignoble audois.

✕ Gard

De rares taches fructifères sont observées sur les communes de Cruviers-Lascours et Saint Maurice de Cazevieille.

✕ Hérault

La 1^{ère} tache fructifiée (avec pycnides) est découverte dans une parcelle du Biterrois où la maladie était présente sur feuille en 2018 et/ou 2017 mais bien contrôlée.

× Pyrénées-Orientales

Des taches avec fructifications (pynides) sont observées le 16 mai sur Grenache, sur la commune de Fourques dans le secteur des Aspres premiers Coteaux. D'autres symptômes sont observés sur le secteur des Albères et du Cru Banyuls.

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et surveiller la sortie des symptômes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

• Eudémis (*Lobesia botrana*)

× Vignoble régional

Le vol est quasi terminé, encore quelques captures.

× Aude

- Première observation d'infestation à l'est du département sur une parcelle en zone Littorale : une fréquence de 20 % de glomérules avec présence de larves au stade L1 et L2.
- Première observation d'une formation de glomérule (fils de soie visibles) avec larve sur Chardonnay à Limoux.

× Gard

Les 1^{ers} glomérules sont observés sur les secteurs précoces.

Aucun dépassement de seuil n'est observé sur les quelques saumurages réalisés la semaine dernière.

× Hérault

Dans les saumurages réalisés ce début de semaine, des larves, de stade L1 à L3 essentiellement, sont dénombrées mais sans dépassement de seuil.

Quelques glomérules sont observés.

× Pyrénées-Orientales

Les glomérules sont visibles dans les secteurs précoces et moyens.

Evaluation du risque : Le risque est variable selon les situations. La période est encore propice à la réalisation des saumurages d'inflorescences.

Seuil indicatif de risque : à partir des observations des saumurages

80 larves pour 100 inflorescences présentes dans les saumurages (cas général)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

× Aude

Premières larves (stade L1) observées en secteur Limouxin, commune de Roquetaillade.

× Hérault

Une larve (L3) est observée cette semaine dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

× Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée sur la période du 1^{er} au 12 juin.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs ...

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par un aménagement de la lutte insecticide.



Larve de *Scaphoideus titanus*

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-jaunisses-de-la-vigne,412>

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.
Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.
- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

EUTYPIOSE

× Vignoble régional

La présence de symptômes est visible sur certaines parcelles.

Méthodes prophylactiques : repérer et marquer les souches malades pour un recépage en hiver. Il est envisageable de réaliser un recépage en vert.

Evaluation du risque : La période de risque est terminée. C'est le moment de repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Cicadelle verte

- × **Aude** : Premières larves de cicadelles vertes observées à Limoux.

• Cigariers

- × **Hérault** : Quelques cigares sont notés au vignoble. Mais le risque est nul.

• Malcosome du Portugal, Ehippigère

- × **Vignoble régional** : Ils sont observés au vignoble ponctuellement. Mais le risque est nul.

Dans le cadre de la création d'un recueil d'expériences concernant la gestion des ambroisies en contexte agricole, [l'Observatoire des ambroisies](#) - Fredon France réalise un questionnaire en ligne.

Ce recueil permettra d'établir une synthèse des pratiques de gestion sur un large territoire dans la lutte contre l'ambrosie. Aucune des données que vous fournirez dans ce questionnaire ne sera utilisée autrement que dans le cadre de ce recueil.

[Accéder au questionnaire](#)

L'Observatoire des ambroisies est le centre de ressources national en matière d'ambroisies et gère la coordination des mesures de gestions prises contre celle-ci en France.

Pour contacter l'Observatoire des ambroisies : observatoire.ambrosie@fredon-france.org



Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.